ISSN 1012-5310

INFORMATIONS SANITAIRES

2 août 2002 Vol. 15 – Nº 31

Sommaire

Maladie de Newcastle au Danemark 137
Maladie de Newcastle au Danemark : rapport de suivi nº 1 (bilan des foyers en juillet 2002) 139
Fièvre aphteuse en Argentine : suspicion (rapport final : infirmation du diagnostic de fièvre aphteuse) 140
Fièvre aphteuse en Mongolie : rapport de suivi nº 1 142
Encéphalopathie spongiforme transmissible chez un félin importé en Australie : suspicion dans un zoo 143

MALADIE DE NEWCASTLE AU DANEMARK

(***Date du dernier foyer signalé précédemment :*** février 1998).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 26 juillet 2002 du Docteur Preben Willeberg, chef des services vétérinaires, Administration vétérinaire et alimentaire danoise, Søborg :

Date du rapport : 26 juillet 2002.

Outre la notification, le 16 juillet 2002, d'une suspicion de maladie de Newcastle dans un élevage de poules pondeuses (voir *Informations sanitaires*, **15** [29], 126, du 19 juillet 2002), des cas de maladie de Newcastle ont désormais été confirmés au Danemark dans d'autres exploitations.

Déroulement des événements et mesures prises :

16 juillet 2002

Une ferme avicole située près de la ville de Kolding dans le comté de Velje (dans le centre du Jutland) a été officiellement mise sous surveillance en raison d'une suspicion de maladie de Newcastle (voir *Informations sanitaires*, **15** [29], 126, du 19 juillet 2002). Cette suspicion repose sur une mortalité élevée et une diminution de la ponte. Des prélèvements ont été effectués et des recherches sont en cours au laboratoire de l'Institut vétérinaire danois. La procédure de diagnostic peut demander jusqu'à cinq semaines.

Au vu des résultats préliminaires, et afin de réduire le risque éventuel de propagation de la maladie, l'Administration vétérinaire et alimentaire danoise a pris des mesures immédiates sans attendre la confirmation du diagnostic : toutes les volailles de l'exploitation ont été abattues et détruites ; une zone de protection de 3 km et une zone de surveillance de 10 km ont été délimitées autour de l'exploitation suspecte ; tous les rassemblements de volailles et d'oiseaux exotiques, par exemple sur les marchés ou dans des expositions, ainsi que les concours de pigeons, sont provisoirement interdits.

19 juillet 2002

Une exploitation avicole située près de Hadsund, dans le centre du Jutland (à environ 150 km au nord de Kolding), a été officiellement mise sous surveillance en raison d'une suspicion de maladie de Newcastle. Cette suspicion reposait sur la découverte d'individus paralysés au sein d'un groupe de jeunes poules. Des prélèvements ont été effectués et des recherches ont été entreprises à l'Institut vétérinaire danois.

Dans ce cas également il a été décidé de ne pas attendre la confirmation du diagnostic et de prendre des mesures à effet immédiat afin de limiter le risque éventuel de propagation de la maladie. Une zone de protection de 3 km et une zone de surveillance de 10 km ont été mises en place autour de l'exploitation suspecte.

Rien n'indique pour l'instant qu'il existe un lien entre l'exploitation de Hadsund et le foyer suspecté à Kolding. Une enquête est en cours pour vérifier les contacts qu'a pu avoir l'exploitation de Hadsund.

22 juillet 2002

Des poules de l'exploitation de Hadsund ont été vendues à six autres exploitations. Celles-ci ont été officiellement mise sous surveillance, avec instauration de zones de protection et de surveillance. Il est prévu que l'abattage sanitaire soit appliqué dès que possible dans ces exploitations.

Parmi ces six exploitations, deux négociants ont revendu des poules à des élevages de basse-cour dans l'ouest et le sud du Jutland. Dans l'ouest de la péninsule, 20 élevages de basse-cour sont concernés, et dans le sud, 200 élevages environ sont concernés. Toutes ces fermes ont été officiellement placées sous surveillance et des prélèvements sont effectués en ce moment.

24 juillet 2002

L'abattage sanitaire a été appliqué dans l'une des six exploitations contacts.

Afin d'accroître les capacités de prélèvement du Service vétérinaire officiel régional dans le Jutland du Sud, l'Administration vétérinaire et alimentaire danoise a alloué au Jutland du Sud du personnel venant d'autres services régionaux. Des praticiens privés ont également été mis à contribution pour effectuer les prélèvements.

L'Administration vétérinaire et alimentaire danoise a désormais une vue d'ensemble des oiseaux achetés chez le négociant dans l'ouest du Jutland.

Dans le Jutland du Sud, l'enquête se poursuit car la visite de toutes les fermes contacts n'a pas encore été effectuée et de nouveaux contacts sont ajoutés à la liste.

L'Institut vétérinaire danois a annoncé l'isolement d'un virus appartenant au même groupe de virus que le virus de la maladie de Newcastle. Un diagnostic confirmatif sera disponible dans les huit jours.

25 juillet 2002

L'abattage sanitaire a été appliqué dans deux autres exploitations, sur les six exploitations contacts.

Parmi les élevages de basse-cour, un grand nombre sont sérologiquement positifs, mais sans tableau clinique. Dans la plupart des cas, les oiseaux provenant du site contaminé sont séropositifs mais les oiseaux d'autres origines demeurant avec les oiseaux séropositifs sont, eux, séronégatifs.

26 juillet 2002

L'Institut vétérinaire danois a informé l'Administration vétérinaire et alimentaire danoise que le paramyxovirus 1 avait été isolé dans un élevage épidémiologiquement lié à l'une des deux premières exploitations suspectées d'infection (l'exploitation de Hadsund). L'indice de pathogénicité par voie intracérébrale (IPIC) est de 1,75.

Aucun IPIC n'est disponible pour l'instant concernant l'exploitation de Kolding.

MALADIE DE NEWCASTLE AU DANEMARK
Rapport de suivi nº 1 (bilan des foyers en juillet 2002)

Traduction d'informations reçues le 1er août 2002 du Docteur Preben Willeberg, chef des services vétérinaires, administration vétérinaire et alimentaire danoise, Søborg :

Terme du rapport précédent : 26 juillet 2002 (voir *Informations sanitaires*, **15** [31], 137, du 2 août 2002).
Terme du présent rapport : 1er août 2002.

Nombre de foyers constatés depuis le 16 juillet 2002 :

Localisation	Nombre de foyers
comté du Nord Jutland Sud (Nordjylland Syd)	4
comté de Viborg	2
comté de Ringkøbing	20
comté du Jutland du Sud (Sønderjylland)	46
comté de Ribe	3
comté de Århus	1
comté de Vejle	1
Total	77

Description de l'effectif atteint : les foyers ont été constatés majoritairement dans des élevages de basse-cour ; seuls trois élevages comptent chacun plus de 1 000 oiseaux. La maladie s'est très peu propagée, au sein des élevages, des poulettes achetées aux autres oiseaux, et à ce jour un seul cas de propagation supposée à une exploitation commerciale a été constaté, sans que des poulettes infectées y aient été introduites.

Diagnostic : le diagnostic chez les volailles de basse-cour repose sur la détection sérologique de volailles réagissantes et sur l'acquisition connue ou supposée de poulettes infectées provenant du foyer primaire via un ou deux élevages intermédiaires. Les signes cliniques et les lésions anatomopathologiques sont variables.

- ***A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :*** Institut vétérinaire danois.
- ***B. Moyens diagnostiques utilisés :*** l'isolement du virus et la détermination de l'indice de pathogénicité par voie intracérébrale ont été obtenus le 26 juillet 2002 à partir du principal agrégat de foyers.
- ***C. Agent causal :*** paramyxovirus 1. Indice de pathogénicité par voie intracérébrale : 1,75.

Epidémiologie :

- ***A. Source de l'agent / origine de l'infection :*** recherches en cours.
- ***B. Mode de diffusion de la maladie :*** commerce d'animaux. Tous les élevages, à l'exception de deux ou trois, avaient fait l'acquisition d'oiseaux infectés auprès du foyer primaire.
- ***C. Autres renseignements épidémiologiques :*** la vaccination contre la maladie de Newcastle n'est pas pratiquée au Danemark.

Mesures de lutte : l'abattage et la destruction des troupeaux infectés ont débuté avant que le diagnostic définitif soit connu (voir rapport d'urgence).

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN ARGENTINE
Suspicion (rapport final : infirmation du diagnostic de fièvre aphteuse)

Traduction d'informations reçues le 26 juillet 2002 du Docteur Bernardo Gabriel Cané, président du service national de santé et de qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :

Terme du rapport précédent : 11 juin 2002 (voir *Informations sanitaires*, **15** [24], 97, du 14 juin 2002).
Terme du présent rapport : 26 juillet 2002.

1.- Motif de l'intervention :

L'incident avait été signalé par un vétérinaire privé chargé d'inspecter un lot de 35 veaux avant leur transport ; ce vétérinaire avait détecté chez certains d'entre eux des lésions buccales évoquant la fièvre aphteuse.

2.- Diagnostic clinique présomptif :

Suspicion de fièvre aphteuse, en raison de la découverte de lésions évoquant cette maladie.

Date de l'intervention : 31 mai 2002.
Date de la notification : 30 mai 2002.

3.- Localisation de l'exploitation :

Province : Buenos Aires.
District : Patagones.

4.- Caractéristiques de l'élevage :

Exploitation de 817 hectares située à 15 km à l'ouest de la ville de Carmen de Patagones, sur la rive gauche du Rio Negro.

Cheptel de l'exploitation :

Nombre d'animaux présents : 217 bovins.
Nombre d'animaux malades : 14 bovins.

5.- Communication :

La suspicion a été communiquée officiellement, via le rapport épidémiologique quotidien et hebdomadaire, aux directions nationales du SENASA, à la Coordination des relations internationales, aux organismes internationaux tels que l'OIE, l'IICA[(1)], l'OPS[(2)], l'organisation du Bassin du Rio de La Plata et l'Union européenne, aux conseillers agricoles des ambassades argentines, aux pays limitrophes ainsi qu'aux pays tiers qui ont besoin de recevoir régulièrement des informations épidémiologiques.

6.- Actions du SENASA :

a. Les autorités sanitaires des provinces de Buenos Aires et de Rio Negro, ainsi que la COPROSA[(3)] et la FUNBAPA[(4)], ont été informées de la situation et des actions engagées.
b. Une équipe d'intervention d'urgence composée de personnel de terrain du SENASA et de la Direction de l'épidémiologie, a été mandée sur place pour coordonner et mettre en œuvre la prise en charge sanitaire de la suspicion.
c. Zonage :
   - Zone focale : interdiction, au niveau de l'exploitation, de toute entrée et sortie d'animaux des espèces sensibles à la fièvre aphteuse, de personnes, et de tout objet susceptible de véhiculer l'agent causal.
   - Zone périfocale : mise en interdit des élevages ; recherches épidémiologiques ; vaccination de toutes les espèces sensibles et vaccination de rappel des bovins ; prélèvement de sérum sur les ovins.
   - Zone de surveillance : restrictions des déplacements ; recherches épidémiologiques ; vaccination des animaux sensibles ; prélèvement de sérum.
d. Blocus du district atteint et des districts voisins pour tous les transports vers l'abattoir d'animaux destinés à l'exportation vers l'Union européenne.

7.- Bilan des actions menées sur le terrain :

Nombre d'exploitations inspectées : 100.

Nombre d'exploitations où la vaccination a été pratiquée : 66.

Nombre d'animaux vaccinés :

Bovins	5 240
Ovins	1 266
Porcins	258
Total	6 764

8.- Equipe d'intervention d'urgence : 7 vétérinaires et 10 techniciens paravétérinaires.

9.- Diagnostic au laboratoire :

a. Echantillons : épithélium et 30 prélèvements de sérum (31 mai 2002).

b. Résultat des épreuves pour la recherche de la fièvre aphteuse :

Sur épithélium: ELISA(5) de typage : négatif.
ELISA de typage I sur cellules BHK : négatif.
ELISA de typage II sur cellules BHK : négatif.
ELISA de typage III sur cellules BHK : négatif.
Passage sur souriceau nouveau-né : négatif.
PCR(6) : négatif.

Sérums : Tous négatifs aux épreuves ELISA 3ABC et EITB(7).

c. Dépistage sérologique dans la zone périfocale : sur les 60 sérums analysés dans la zone périfocale, 11 se sont avérés positifs à l'épreuve ELISA 3ABC, mais négatifs à l'EITB.

10.- Infirmation officielle de la suspicion :

Le 12 juin 2002, la Direction de l'épidémiologie a reçu une télécopie faisant état du résultat négatif obtenu à la dernière épreuve réalisée au Laboratoire central. Les communiqués de rigueur ont été expédiés le jour même et les mesures d'urgence mises en œuvre dans la zone ont été suspendues.

11.- Diagnostic différentiel :

Maladies pour lesquelles un diagnostic différentiel a été effectué :

- Stomatite vésiculeuse : ELISA de typage des virus New Jersey et Indiana, à la fois pour les prélèvements de terrain et pour les différents passages sur cultures cellulaires, et PCR.
- Herpèsvirus bovin (IBR(8)) : PCR et analyse de sérums appariés.
- Diarrhée virale bovine (DVB) : PCR et analyse de sérums appariés.
- Entérovirus bovin : PCR.

Ces épreuves ont fourni des résultats négatifs, sauf pour la recherche de l'herpèsvirus bovin (IBR), l'analyse des sérums appariés ayant permis de détecter des animaux réagissants dans les deux cas.

Conclusion :

Compte tenu des recherches épidémiologiques qui ont été effectuées, de l'évolution du tableau clinique dans l'exploitation et du résultat des épreuves de diagnostic, il apparaît que les lésions qui ont été observées sur des animaux lors de l'examen préalable à leur transport vers un marché aux bestiaux étaient imputables à l'IBR.

(1) IICA : Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.
(2) OPS : Organisation panaméricaine de la santé.
(3) COPROSA : *Comisión Provincial de Sanidad Animal* (Commission zoosanitaire de la province).
(4) FUNBAPA : *Fundación Barrera Zoofitosanitaria Patagónica* (Fondation barrière zoo-phytosanitaire de Patagonie).
(5) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.
(6) PCR : amplification génomique en chaîne par polymérase.
(7) EITB : immuno-électrotransfert sur membrane.
(8) IBR : rhinotrachéite infectieuse bovine.

FIÈVRE APHTEUSE EN MONGOLIE
Rapport de suivi nº 1

Traduction d'informations reçues le 28 juillet 2002 du Docteur Ravdan Sanjaatogtokh, directeur des Services vétérinaires, ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Ulan Bator :

Terme du rapport précédent : 21 juillet 2002 (voir *Informations sanitaires*, **15** [30], 132, du 26 juillet 2002).
Terme du présent rapport : 28 juillet 2002.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
district d'Aitantsegts (49º 04' N – 90º 45' E), province de Bayan-Ölgiy (dans l'ouest du pays)	13

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	***sensibles***	***cas***	***morts***	***détruits***	***abattus***
bov	3 074	69	0	69	...

Diagnostic :

- ***A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :*** Laboratoire vétérinaire central de Mongolie, à Ulan Bator.
- ***B. Epreuves diagnostiques réalisées :*** épreuve ELISA(1), épreuve de fixation du complément.
- ***C. Agent causal :*** virus de type O.

Epidémiologie :

- ***A. Source de l'agent / origine de l'infection :*** recherches en cours.
- ***B. Mode de diffusion de la maladie :*** libre accès à des pâturages communs.

Mesures de lutte :

- quarantaine et contrôle des déplacements ;
- vaccination périfocale.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME TRANSMISSIBLE CHEZ UN FÉLIN IMPORTÉ EN AUSTRALIE
Suspicion dans un zoo

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 29 juillet 2002 du Docteur Gardner Murray, chef des services vétérinaires et directeur général du Département de l'agriculture, de la pêche et de la forêt (AFFA), Canberra :

Date du rapport : 29 juillet 2002.

L'objet de ce rapport est de signaler qu'un diagnostic présomptif d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) a été porté au zoo de Melbourne, chez un individu mâle de l'espèce *Catopuma temmincki* (chat doré d'Asie), et que les actions appropriées ont été entreprises pour s'assurer que l'Australie demeure indemne d'EST tant chez les animaux domestiques que chez les animaux sauvages.

Le félin en question, qui était né en 1992 et avait été introduit au zoo de Melbourne en 1998 suite à son importation en provenance d'un zoo situé en Europe, a été trouvé mort le 4 mars 2002 sans avoir présenté d'autres signes qu'une boiterie occasionnelle attribuable à une fracture consolidée du carpe.

Une autopsie a été pratiquée au zoo de Melbourne par des vétérinaires. Les constatations effectuées lors de cette autopsie indiquaient que la mort de l'animal était due à une péritonite associée à une maladie du pancréas.

Plus récemment, d'autres tissus qui avaient été prélevés lors de l'autopsie ont fait l'objet d'un examen histopathologique de routine, qui a révélé notamment la présence d'altérations de type spongiforme dans les tractus de substance blanche de différentes parties de l'encéphale.

A la suite de cette découverte, des tissus frais congelés ou fixés ont été envoyés au Laboratoire australien de santé animale (AAHL[1]) pour y être examinés afin d'écarter l'éventualité d'une EST. Les résultats obtenus par l'AAHL à l'examen immunohistochimique, à l'examen au microscope électronique (pour la détection des fibrilles associées à la tremblante) et à l'épreuve western blot étaient positifs. Au vu de ces résultats, un diagnostic présomptif d'EST a été porté.

Des prélèvements de tissus encéphaliques de l'animal atteint vont être envoyés à un laboratoire de référence de l'OIE afin d'obtenir confirmation de ce diagnostic.

Les antécédents de ce chat doré d'Asie mâle au zoo de Melbourne ne laissent apparaître que des contacts de courte durée avec une femelle de la même espèce, née en Australie, et un régime alimentaire constitué exclusivement de lapins, poulets et rats entiers et de viande de kangourou (tout étant d'origine australienne). Par conséquent, il est a priori certain que l'exposition à l'infectiosité de l'EST a eu lieu avant que l'animal ait été importé en Australie pour y être exposé dans un zoo.

Afin de déterminer quelles ont pu être les éventuelles sources d'exposition à l'infectiosité de l'EST, des renseignements ont été demandés aux chefs des services vétérinaires des deux pays européens où ce félin a séjourné avant son importation en Australie.

La femelle avec laquelle l'animal atteint a été en contact est toujours vivante et en bonne santé. Par mesure de précaution, elle a été placée dans des conditions de quarantaine à vie au zoo de Melbourne.

D'après les systèmes australiens de surveillance active et passive des EST animales, ce groupe de maladies demeure totalement absent du pays.

Note : Une encéphalopathie spongiforme avait été diagnostiquée en 1992 chez un guépard dans un parc zoologique d'Australie-Occidentale (voir *Informations sanitaires*, **5** (16), 52, du 24 avril 1992). Ce guépard était né en 1986 au zoo de Marwell (Royaume-Uni), avait été importé en Australie en 1989, accompagné de deux animaux de la même portée, et avait été maintenu en quarantaine dans un zoo depuis la date de son importation. L'animal atteint et ses deux frères avaient été euthanasiés.

(1) *Australian Animal Health Laboratory*.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.

© Office international des épizooties – 2002
ISSN 1012-5310
Reproduction ou traduction permise sauf à des fins commerciales

Les *Informations sanitaires* sur Internet :
http://www.oie.int